

Modification n°4 du PLUI

Composition du dossier d'enquête publique

- 41 registres d'enquête publique. Un registre d'enquête public pour chacune des 40 communes et 1 pour le siège de la CCHF
- Résumé non technique et notice de présentation de l'enquête publique
- Dossier de présentation de la modification du PLUi
 - La note de présentation,
 - L'autoévaluation nécessaire à l'examen au cas par cas
 - Les pièces du PLUI modifiées
 - Règlement écrit – Partie 1 et 2
 - Orientations d'aménagement et de programmation
 - Emplacements réservés
 - Recensement des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Règlement graphique – Planche 1 des communes de Bambecque, Bierne, Bissezeele, Brouckerque, Cappellebrouck, Crochte, Eringhem, Esquelbecq, Herzeele, Hoymille, Killem, Ledringhem, Looberghe, Millam, Nieurlet, Saint Momelin, Saint Pierrebrouck, Steene, Uxem, Warhem, Watten, Wormhout
 - Règlement graphique – Planche 2 des communes de Herzeele et Wormhout
- La lettre de consultation et les réponses des personnes publiques associées
 - Avis de la commune de Herzeele en date du 6 mars 2025 avec demande de correction d'erreur matérielle
 - Avis de la commune de Hondshoote en date du 11 mars 2025 avec demande de modification de classement d'une parcelle
 - Avis avec observation du Parc Cap et Marais d'Opale en date du 21 mars 2025
 - Avis favorable du SCOT en date du 27 mars 2025
 - Avis favorable avec observations du 1^{er} avril 2025 du Conseil Départemental du Nord
 - Avis conforme n°2025-8643 de la MRAE en date du 15 avril 2025 qui ne soumet pas à évaluation environnementale la procédure de modification n°3 du PLUi
 - Avis favorable du 28 avril 2025 de la Chambre d'Agriculture des Hauts de France
-
- Pièces administratives
 - Arrêté du Président de la CCHF en date du 4 février 2025 prescrivant la procédure de modification n°4 du PLUI
 - Décision n° E25000022/59 du 27 février 2025 du tribunal administratif désignant le commissaire enquêteur
 - Délibération n°25-056 du 9 juillet 2025 du Conseil communautaire qui confirme de ne pas réaliser d'évaluation environnementale
 - Arrêté du 10 juillet 2025 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

- Copie des publications des avis d'enquête publique dans la presse et affiche de l'avis
 - Copie de l'avis d'enquête publique
 - Copie de l'insertion dans la presse NORD LITTORAL
 - Copie de l'insertion dans la presse VOIX DU NORD